



Ville de L'Île-Perrot  
MRC de Vaudreuil-Soulanges  
Province de Québec

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661

---

#### AVIS EST DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 13 octobre 2015, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 661 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 213 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de suppression de la 22<sup>e</sup> Avenue ».**

Le règlement numéro 661 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 octobre 2015.

Le règlement numéro 661 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 décembre 2015.

Le règlement numéro 661 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 19 décembre 2015.

Le règlement numéro 661 et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 15 décembre 2015.**

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA

Greffière